

## Fissures dans votre commune

**Objet :** Faire constater les dommages dès maintenant

Madame, Monsieur,

Dans la NIEVRE, de nombreuses habitations présentent des fissures dans un contexte de retrait-gonflement des argiles. Pour chaque maison sinistrée, il faut établir l'étendue des dommages, leur date d'apparition et leur origine probable. Dire « c'est l'argile » ne suffit pas à constituer un dossier technique.

C'est le rôle d'ARTHEX NIEVRE. Nous examinons le bâtiment, relevons et photographions les fissures, recueillons leur historique et analysons les causes possibles. Notre rapport présente nos conclusions et les solutions techniques de reprise préconisées. Cette expertise aide à comprendre la situation et à agir avec méthode, sans attendre que les fissures évoluent ou que des travaux effacent des éléments utiles.

Avec votre accord, le rapport peut être communiqué à la mairie pour documenter les dommages recensés dans la commune. Celle-ci peut, si elle le juge utile, joindre ce rapport à sa demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle adressée à la préfecture, ou le transmettre aux services préfectoraux dans le cadre de cette démarche. La décision de reconnaissance appartient à l'État ; le rapport décrit concrètement les effets observés sur votre habitation.

Un arrêté de catastrophe naturelle ne déclenche pas automatiquement l'indemnisation de votre maison. L'assureur examine la cause et l'importance de chaque dommage. Un rapport indépendant, établi en amont, vous aide à présenter des faits précis et à discuter une analyse qui vous paraît incomplète. Nous pouvons également vous accompagner dans les échanges avec l'assureur et lors d'une expertise contradictoire, afin que les causes et les réparations nécessaires soient examinées avec attention.

Si votre maison se fissure, signalez-le à la mairie, conservez vos photographies et contactez votre assureur. Contactez ARTHEX NIEVRE pour faire établir une expertise dès maintenant : vous serez mieux informé et accompagné dans les démarches à venir.

**Cabinet ARTHEX NIEVRE**

**06 82 69 37 44**



*Expert agréé par le Syndicat National des Experts Immobiliers*